Droit, économie et gestion et sciences politiques et sociales

2025-2026

# DU - Droit, sciences politiques et gestion Droit local alsacien mosellan (SFC)

# **Objectifs**

Produit de l'histoire mouvementée des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le droit local alsacien mosellan s'est construit par strates législatives successives depuis 1870. Malgré le retour des trois départements à la France, en 1918, le choix du législateur français a consisté à y remettre en vigueur le droit français général, tout en conservant, soit à titre définitif, soit à titre provisoire, certains aspects de la législation locale. Ce choix de politique législative a été arrêté par deux grandes lois du 1<sup>er</sup> juin 1924, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1925. Depuis cette date continuent à s'appliquer dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des règles qui leur sont propres. Ce droit local alsacien mosellan est un droit vivant puisqu'il évolue avec les réformes de droit général opérées par le législateur, et fait l'objet d'interprétations tant par les juridictions du fond que nationales. Dans ces départements, il est également au cœur d'importants débats d'ordre politique, juridique ou social.

Il résulte de ces considérations que toute activité juridique ou judiciaire dans l'un de ces trois départements nécessite inévitablement une connaissance approfondie de la législation locale et de son interprétation par les juridictions.

#### Les + de la formation

- Faire des stagiaires des spécialistes du droit local alsacien mosellan
- Une équipe pédagogique constituée d'enseignants-chercheurs spécialisés en la matière et de professionnels du droit (notaires, avocats, magistrats)

# **Candidater**

Les candidatures se font par le biais du site <a href="https://ecandidat.unistra.fr/">https://ecandidat.unistra.fr/</a> du 30 septembre 2024 au 24 janvier 2025. La sélection des candidatures s'opère sur pièces et des entretiens oraux peuvent avoir lieu au besoin.

# Prérequis obligatoires

La formation est ouverte à toute personne titulaire au minimum d'une licence en droit ou d'une qualification jugée équivalente qui, dans sa vie professionnelle présente ou à venir, a besoin d'une connaissance approfondie des règles posées par le droit local alsacien-mosellan.

Sont principalement visés les magistrats, les notaires, les avocats, les greffiers des services judiciaires, les employés des offices notariaux, les employés des cabinets d'avocats, les agents des collectivités territoriales, les juristes d'entreprises, les juristes d'associations ou encore les assistants parlementaires.

Composante	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Langues d'enseignement	• Français
Formation à distance	Non, uniquement en présentiel
Régime d'études	FC (Formation continue)
Lieu	Université de Strasbourg - Service Formation Continue - 21 Rue du Maréchal Lefebvre, 67100 Strasbourg
Stage	Non
Alternance	Non

## Aménagements pour les publics ayant un profil spécifique

Le Service de la vie universitaire – Mission handicap propose un dispositif d'accueil et d'accompagnement spécifique pour permettre aux personnes en situation de handicap de se former dans les meilleures conditions possibles. <u>Pour en savoir plus</u>.

Toute demande d'adaptation peut être étudiée en amont de la formation, en fonction du besoin.

Merci de vous adresser au correspondant handicap du SFC.

## Droits de scolarité

3150€

#### **Contacts**

#### Référente administrative

Laurence Kostyra

# Responsable pédagogique

Patrice Hilt

#### **Autres contacts**

Formulaire de contact de la scolarité

24/10/2025

# Programme des enseignements

# Droit local alsacien mosellan (SFC)

	СМ	TD	TP	CI
UE1 Contexte et théorie générale	-	-	-	-
Histoire de l'Alsace et de la Moselle	-	-	-	3h
Principes généraux d'application du droit local et cadre constitutionnel		-	-	9h
Mécanismes voisins		-	-	3h
UE2 Droit public	-	-	-	-
Droit des religions	-	-	-	9h
Droit communal	-	-	-	3h
Droit de la chasse	-	-	-	3h
UE3 Droit privé	-	-	-	-
Droit immobilier et publicité foncière	-	-	-	12h
Droit social	-	-	-	9h
Droit des successions	-	-	-	3h
Droit des professions	-	-	-	3h
Associations et fondations	-	-	-	6h
Organisation judiciaire et procédures civiles	-	-	-	6h
Procédures locales	-	-	_	6h

24/10/2025